

PROCÈS VERBAL

Séance du Conseil Municipal

du lundi 26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le 26 juin à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne CESSSES, maire.

Présents : Mesdames Evelyne CESSSES, Marie-José METCHE, Mme Marie-Solange DE PERTHUIS, Mme Corinne LAFFON, Mme Sandrine DURAND, Mme Céline LANNES, Mme Lucie GALLOIS. Messieurs Jean-Paul RIBAULT, Jean-Marc ALLIOUX, David PARKER, Rémy BOYER, Jean-Pierre LOUP.

Excusés : Mme Laurence HOLDERLE a donné procuration à Mme Marie-José METCHE pour prendre part aux votes et aux délibérations.

Mme Chantal JALABERT a donné procuration à M. Jean-Marc ALLIOUX pour prendre part aux votes et aux délibérations.

M. Eric LAUTH a donné procuration à Mme Evelyne CESSSES pour prendre part aux votes et aux délibérations.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil du 22 mai 2023

Délibérations :

1. Délibération « annule et remplace » pour la rénovation de l'éclairage Tranche n°1
2. Délibération pour approuver le projet et le coût pour l'achat du logiciel de gestion des cimetières et sollicitant une subvention du conseil départemental.
3. Délibération pour approuver le projet et le coût pour les travaux de l'église de Roques et sollicitant une subvention du conseil départemental
4. Délibération pour approuver la modification des horaires de l'école du pastel.
5. Délibération pour approuver les nouveaux tarifs ALAE (matin, midi et soir).

Vie de la commune :

- 1 -Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- 2- Discussion pour désigner un référent déontologue pour les élus locaux ATD et ou administrés
- 3 - Plaine des sports
- 4 - création groupe de travail sur le compostage

Questions diverses



Début de Séance : 20H35

Désignation du Secrétaire de Séance : Madame Corinne LAFFON est nommée

Les conseillers étant présents ou représentés le conseil municipal démarre par :

L'Approbation du PV du Conseil Municipal du 22 Mai 2023

Le procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 22 mai 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Délibérations

Madame Le Maire débute la séance en présentant deux délibérations qu'elle propose d'ajourner.

1. Délibération « annule et remplace » pour la rénovation de l'éclairage Tranche n°1

Le conseil avait déjà délibéré et validé la rénovation de l'éclairage (mars 2022). Cependant, suite à un problème de chiffrage, travaux non facturés (8648 euros pour une partie souterraine , 1726 euros pour rénovation de la commande éclairage) et actualisation des prix à ce jour, l'estimation du coût des travaux pour la commune se voit augmenter d'environ 13 000 euros. Suite à ces changements madame le Maire souhaite avant nouvelle délibération, rencontrer le responsable du SDEHG pour comprendre en quoi cette hausse est justifiée.

Délibération Ajournée.

2. Délibération pour approuver la modification des horaires de l'école du pastel.

En attente d'une validation de l'Éducation Nationale ,

Délibération Ajournée et reportée au prochain conseil

3 . 20230032D – Demande de subvention projet achat d'un logiciel de gestion des cimetières.

Madame le Maire expose au Conseil municipal que pour le projet d'achat d'un logiciel de gestion des cimetières, prévu au budget communal 2023, la commune peut demander une subvention auprès du Conseil Départemental 31, de l'ordre de 20 % du montant HT.

Le montant des dépenses affectées aux travaux est estimé à **16 585.00€** hors taxe.

Le plan de financement prévisionnel se décompose ainsi :

Dépenses		Recettes	
	Coût prévu HT		Prévisionnel
Etudes	- €	Fonds propres maître d'ouvrage	13 288.00 €
Divers (aléas, imprévus, révision des prix...)	- €	Autofinancement	- €
Travaux	- €	Emprunt	- €
Logiciel	16 585.00 €	Aides publiques	
Mobilier	- €	Europe	- €
Acquisitions foncières	- €	Etat : DETR	- €
		Etat : DSIL	- €
		Etat : autres	- €
		Région	- €
		Département 31	3 317.00 €
		Départements : autres	- €
		CAF	- €
		Autres aides publiques -1	- €
		Autres aides publiques -2	- €
		Autres aides publiques -3	- €
		Aides privées	
		Fédérations	- €
		Mécénat	- €
		Autres aides privées	- €
Total dépenses € HT	16 585.00 €	Total recettes € HT	16 585.00 €



Ce logiciel sera acheté et payé en une seule fois. Il permettra d'effectuer un travail de fond juridique et technique sur l'existant à ce jour du cimetière et facilitera la gestion à venir de celui-ci, notamment en matière de traçabilité.

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

4. 20230033D – Demande de subvention projet travaux église de Roques

Madame le Maire expose au Conseil municipal que pour le projet de travaux de rénovation de l'église de Roques, prévu au budget communal 2023, la commune peut demander une subvention auprès du Conseil Départemental 31, de l'ordre de 20 % du montant HT.

Le montant des dépenses affectées aux travaux est estimé à **17 501.64€** hors taxe.

Le plan de financement prévisionnel se décompose ainsi :



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de la Haute-Garonne
MAIRIE
de
BOURC-SAINT-BERNARD

Plan de financement prévisionnel

Travaux église de Roques

Dépenses		Coût prévu HT	
Etudes	-	€	
Divers (aléas, imprévus, révision des prix...)	-	€	
Travaux	17 501.64	€	
Logiciel	-	€	
Mobilier	-	€	
Acquisitions foncières	-	€	
Total dépenses € HT	17 501.64	€	

Recettes		Prévisionnel	
		€ HT	
Fonds propres maître d'ouvrage			
Autofinancement	14 001.31	€	
Emprunt	-	€	
Aides publiques			
Europe	-	€	
Etat : DETR	-	€	
Etat : DSIL	-	€	
Etat : autres	-	€	
Région	-	€	
Département 31	3 500.33	€	
Départements : autres	-	€	
CAF	-	€	
Autres aide publiques -1	-	€	
Autres aide publiques -2	-	€	
Autres aide publiques -3	-	€	
Aides privées			
Fédérations	-	€	
Mécénat	-	€	
Autres aides privées	-	€	
Total recettes € HT	17 501.64	€	

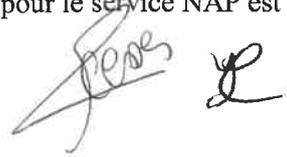
La

RESULTATS :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

5. 20230034D – Validation des nouveaux tarifs de contributions des familles pour le service ALAE (matin, Midi et soir).

Madame le Maire expose au Conseil municipal que pour la prochaine rentrée scolaire, en lien avec le changement d'horaire de l'école du Pastel, le service ALAE (matin, midi et soir) fonctionnera sur une plus grande amplitude horaire et le service NAP n'existera plus. Une nouvelle grille de tarifs de contribution des familles pour le service NAP est présentée à l'assemblée délibérante comme suit :



Tarifs contribution des familles service ALAE			
QF CAF	ALAE matin	ALAE Midi	ALAE soir
0 à 625	0.75 €	0.26 €	0.75 €
626 à 950	0.96 €	0.33 €	0.96 €
915 à 1 200	1.07 €	0.38 €	1.07 €
1 201 à 1 500	1.22 €	0.44 €	1.22 €
1 501 à 2 000	1.53 €	0.55 €	1.53 €
2001 à 20 000	1.53 €	0.55 €	1.53 €
20 001 et +	1.53 €	0.55 €	1.53 €

La délibération est soumise au vote.

RESULTATS :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

Vie de la commune :

Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Faute de candidature, L'ancienne liste est reconduite.

Désignation d'un référent en déontologie pour les élus locaux

Après réflexion et échange sur deux choix possibles, un représentant de l'ATD et/ou d'un administré, l'équipe du conseil municipal a fait le choix du représentant de l'ATD principalement pour se garantir en compétences juridiques.

Cette décision a été soumise au vote avec :

RESULTATS :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 3
- Nombre de suffrages pour le représentant de l'ATD : 10
- Nombre de suffrages pour avoir deux référents : 2

La plaine des sports

Question de M. David Parker qui demande à quelle date vont débiter les travaux .Les travaux démarreront normalement au 1 septembre, pour une durée de huit semaines.

M. Jean Paul Ribault souhaitait préciser que le terrain de foot qui jouxte ce projet a été rénové.

Grâce à l'aide de deux agriculteurs de la commune, le système d'arrosage a été entièrement revu.

Nous remercions Messieurs Laurent LANNES et Daniel SALVIAC de leur participation bénévole et efficace.

Création groupe de travail sur le compostage

Dès le 1er janvier 2024, les particuliers devront pouvoir trier leurs déchets organiques (loi AGEC).

Cependant, la présence d'un bac à compost (donné gratuitement par le Sipom) ne sera pas obligatoire au sein de chaque foyer, d'où l'obligation pour la mairie de trouver des solutions plus collectives et la proposition de créer un groupe de travail.

Ce groupe qui sera mixte (élus et administrés) aura pour objectifs :

- De faire un sondage pour connaître les besoins en composteurs (individuel , collectif, pratiques existantes)
- De Réfléchir aux solutions possibles (lieu, méthodes , ...)

Le groupe devra communiquer avec les habitants du village et organiser une réunion publique.

Dans la conversion il est évoqué la possibilité d'organiser un compostage collectif pour environ 15 foyers avec un responsable garant de la bonne utilisation. Autre solution, la mairie pourra distribuer des sacs spéciaux de couleur jaune à déposer ensuite dans les poubelles noires. Ces sacs n'étant pas gratuits, ils seront à la charge de l'ensemble des habitants du village.

Le SIPOM est décideur mais l'organisation très complexe à la charge de la mairie. Échanges autour de questionnements (taxe, redevance, contrôle ..) qui viennent bien appuyer le besoin de ce groupe.

Trois élus se proposent : Monsieur Jean-Paul RIBAUT référent, Madame Marie-Solange De PERTHUIS, Monsieur David PARKER. Ce groupe sera complété avec des habitants du village et validé par Madame le maire.

L'ordre du jour normalement épuisé sera complété par trois points :

Point sur l'école : Monsieur Jean Marc ALLIOUX fait un retour sur le conseil d'école qui vient de se faire.

Il est prévu que la municipalité aide à l'organisation d'un tournoi d'échec dans la commune , la prise en charge de ce tournoi se fera par l'école.

Une demande de poste d'ATSEM à mi-temps, validée par les parents d'élèves et les enseignants pour la classe de CP (23 élèves) a été faite. L'inspectrice d'académie sera reçue à la mairie afin d'étudier la pertinence de cette embauche, qui paraît légitime dans la situation, mais avec un contexte à venir de baisse probable des effectifs. Dans un premier temps une simulation financière sera à effectuer.

Deuxième point : Madame le maire nous parle d'une récompense (Marianne) remise à la commune par l'association des maires. En effet, nous avons été classés à la première place du nombre de votants (commune de 1000-1500 Hab du département de la Haute-Garonne) aux différentes élections à compter de l'année 2020.

Dernier point : Un courrier d'un habitant de la commune demandant le changement de nom de la rue des fossés (en plus du petit passage) pour mieux honorer la famille SIEURAC a été adressé à Madame le maire. Celle-ci doit faire suivre ce courrier aux élus pour décision.

Questions Diverses

Madame Sandrine DURAND signale qu'une habitante s'est plaint que le matin des voitures roulent vite dans le chemin du moulin et qu'encore quelques personnes prennent la grand'rue en sens interdit.

Monsieur David PARKER : demande où en sont les discussions avec les représentants des différents lotissements au sujet la voirie. Madame le maire lui répond qu'elle attend le retour des Assemblées Générales de ces lotissements.

Madame Sandrine DURAND veut connaître la date de la prochaine réunion CLECT. Madame le maire lui répond qu'elle aura lieu le lendemain. Elle rappelle que les élus ont des codes personnels



qui leur permettent d'accéder à l'ensemble des comptes-rendus et délibérations du Conseil communautaire.

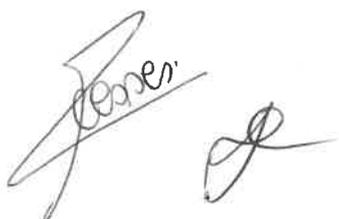
Madame le maire parle de l'étude concernant le projet de changement d'intercommunalité. Un point est fait sur la démarche en cours qui s'appuie sur le modèle du village de Fontenilles. La prochaine étape sera de rencontrer le président de la Communauté des Communes et du Conseil Départemental. En cas de litige, in fine le préfet tranchera.

Dernière question de Monsieur Rémi BOYER qui souhaite savoir quand sera éclairé le passage clouté sur le dos d'âne au centre du village.

Il y a obligation de passer par le biais du syndicat pour déclencher ces travaux en urgence et accélérer la mise en service. En parallèle il conviendra de les sortir de la tranche 1.

Fin des questions, madame le maire lève la séance.

FIN de SÉANCE : 21H58

Two handwritten signatures in black ink. The first signature is larger and more stylized, while the second is smaller and more compact.

Mme le Maire Evelyne CESSES

De: mairiebsb.sdurand@orange.fr
Envoyé: vendredi 7 juillet 2023 19:33
À: 'Céline LANNES'; 'Chantal JALABERT'; 'Corinne LAFFON'; 'David PARKER'; 'Eric LAUTH'; 'Jean-Marc ALLIOUX'; 'Jean-Paul RIBAUT'; 'Jean-Pierre LOUP'; 'Laurence HOLDERLE'; 'Lucie GALLOIS'; mairie.ecesses@bourg-saint-bernard.fr; mairie.mjmetche@bourg-saint-bernard.fr; 'Marie-Solange DE PERTHUIS'; 'Remy BOYER'
Objet: RE: Convocation et ordre du jour du conseil municipal

Bonsoir à tous,

@Corinne LAFFON, nous avons pris connaissance du PV du Conseil de juin et t'en remerciions.

Toutefois, après lecture, il apparait que les point suivants n'apparaissent pas :

- le désaccord relatif à la répartition du cout du fauchage qui devait être discuté lors de la réunion de la CLECT,
- la reprise de la voirie des lotissements : Madame le Maire a indiqué qu'elle avait demandé des menus travaux aux différentes ASL,
- sur le projet de changement d'intercommunalité : il n'est pas indiqué que le conseil apprend en séance qu'un groupe de travail composé de Mme le Maire et de ses adjoints a été créé afin d'étudier ce dossier. Ce point est très important. De plus, il manque notre demande de compte-rendu relatif à la rencontre avec la mairie de Fontenilles. Enfin, il est à noter que Madame le Maire a refusé en séance de nous transmettre ce CR.

Dans l'attente de ton retour,

Bonne soirée,

David et Sandrine

De : Secrétariat/Magalie LOPEZ <mairie.secretariat@bourg-saint-bernard.fr>

Envoyé : mercredi 5 juillet 2023 15:48

À : Céline LANNES <mayaloube@gmail.com>; Chantal JALABERT <mairie.cjalabert@bourg-saint-bernard.fr>; Corinne LAFFON <mairie.claffon@bourg-saint-bernard.fr>; David PARKER <mairiebsb.dparker@orange.fr>; Eric LAUTH <mairie.elauth@bourg-saint-bernard.fr>; Jean-Marc ALLIOUX <mairie.jmallioux@bourg-saint-bernard.fr>; Jean-Paul RIBAUT <mairie.jpribault@bourg-saint-bernard.fr>; Jean-Pierre LOUP <mairie.jploup@bourg-saint-bernard.fr>; Laurence HOLDERLE <mairie.lholderle@bourg-saint-bernard.fr>; Lucie GALLOIS <mairiebsb.lgallois@orange.fr>; mairie.ecesses@bourg-saint-bernard.fr; mairie.mjmetche@bourg-saint-bernard.fr; Marie-Solange DE PERTHUIS <mairie.msdeperthuis@bourg-saint-bernard.fr>; Remy BOYER <mairie.rboyer@bourg-saint-bernard.fr>; Sandrine DURAND <mairiebsb.sdurand@orange.fr>

Objet : Convocation et ordre du jour du conseil municipal

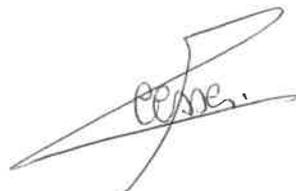
Bonjour à tous,

Veillez trouver, ci-joint la convocation du prochain conseil municipal du lundi 10 juillet 2023 à 20H30.

Je vous transmets également, via le lien de téléchargement wetransfert ci-dessous, les docs afférents à ce conseil.

<https://we.tl/t-FvUijTwFCH>

Vous souhaitant bonne réception,
Cordialement,



**Mairie
de
BOURG-SAINT-BERNARD**



**Magalie LOPEZ,
Secrétaire générale**

Mairie de BOURG-SAINT-BERNARD

Tel : 05.62.18.86.50

Mail : mairie.secretariat@bourg-saint-bernard.fr